Sommet de Paris pour le soutien au peuple libyen
19 mars 2011

COMMUNIQUÉ



A l'invitation du Président de la République française, M. Nicolas SARKOZY, M. Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations Unies ; M. José Luis Zapatero, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne ; Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne ; M. Steven Harper, Premier ministre du Canada ; Cheikh Hamad Bin Al Jassem, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar ; M. Donald Tusk, Président du Conseil des Ministres de la République de Pologne ; M. Lars Loekke Rasmussen, Premier Ministre du Royaume de Danemark ; M. Silvio Berlusconi, Président du Conseil des Ministres de la République Italienne ; M. Georges Papandréou, Premier Ministre de la République Hellénique ; M. Jens Stoltenberg, Premier Ministre du Royaume de Norvège ; M. Yves Leterme, Premier Ministre du Royaume de Belgique ; M. David Cameron, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; M. Mark Rutte, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas ; M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue arabe ; M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil Européen ; Mme Catherine Ashton, Haute-Représentante pour la politique étrangère et de sécurité ; M. Hoshyar Mahmoud ZEBARI, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Irak ; Cheikh Abdallah Bin Zayed, ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis ;Mme Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ; M. Nasser Joudeh, ministre des Affaires étrangères du

Royaume de Jordanie ; M. Taïeb Fassi-Fihri, ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc ;

se sont réunis à Paris le 19 mars 2011 afin d'examiner la situation en Libye au lendemain de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations-Unies de la résolution 1973.

A l'issue de ce sommet, la déclaration suivante a été adoptée :

Depuis le 15 février dernier, le peuple libyen exprime pacifiquement le rejet de ses dirigeants et son aspiration au changement. Face à ces demandes légitimes parvenues de l'ensemble du pays, le régime libyen exerce une répression croissante et brutale en utilisant des armes de guerre contre sa propre population et en pratiquant contre elle des violations graves et massives du droit humanitaire.

Malgré les exigences exprimées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1970 dès le 26 février, malgré les condamnations de la Ligue arabe, de l'Union africaine, du Secrétaire général de l'organisation de la conférence islamique et de l'Union européenne ainsi que de très nombreux gouvernements dans le monde, le régime de libyen a intensifié ses violences afin d'imposer par la force sa volonté à celle de son peuple.

Cette situation est inacceptable.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1973 du Conseil de sécurité le 17 mars qui, notamment, exige un cessez-le-feu immédiat et complet, autorise à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile contre les attaques et établit une zone d'exclusion aérienne. Elle a enfin renforcé et précisé le régime d'embargo sur les armes à l'encontre du régime libyen, les interdictions de voyager, ainsi que les règles applicables au gel des avoirs libyens, en particulier concernant la compagnie pétrolière nationale.

Même si nos contributions seront différenciées, nous sommes déterminés à agir collectivement et résolument pour donner plein effet à ces décisions.

Mouammar Kadhafi et ceux qui exécutent ses ordres doivent mettre fin immédiatement aux actions violentes menées contre la population civile, se retirer des zones où ils sont entrés par la force, retourner dans leurs casernes et permettre l'accès de l'assistance humanitaire. Nous rappelons que le Conseil de sécurité a estimé que les actions des troupes du régime libyen pourraient constituer des crimes contre l'humanité et qu'il a saisi à cette fin la Cour pénale internationale.

Nous sommes déterminés à prendre toutes les actions nécessaires, y compris militaires, conformément à la résolution 1973, pour assurer le plein respect des exigences du Conseil de sécurité.

Nous assurons le peuple libyen de notre détermination à être à ses côtés pour l'aider à réaliser ses aspirations et à bâtir son avenir et ses institutions dans un cadre démocratique.

Nous rappelons que la résolution 1973 du Conseil de sécurité ne permet ni occupation ni tentative d'occupation de la Libye.

Nous rendons hommage à l'action courageuse du Conseil national de transition libyen (CNT) et à tous les responsables libyens qui se sont courageusement désolidarisés du régime libyen et ont apporté leur appui au CNT.

Notre engagement s'inscrit dans la durée : nous ne laisserons pas le colonel Kadhafi continuer de défier la volonté de la communauté internationale et mépriser celle de son peuple. Nous poursuivrons notre aide en faveur des Libyens afin qu'ils puissent reconstruire leur pays, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye.